

**Municipalité de la Commune
d'Arzier - Le Muids**

**Préavis No 11/2020
Au Conseil communal**

Demande de crédit de CHF 30'000.-- TTC pour l'aménagement
de la salle des Raffis au CCM en jardin d'enfants communal

Délégué municipal

M. Nicolas Ray

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Le jardin d'enfants communal a été créé en janvier 2017, il est ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis matin de 08h45 à 11h45. Il accueille les enfants à partir de 30 mois jusqu'à leur entrée à l'école. Sa capacité d'accueil est de 10 enfants par matinée.

Cette structure occupe les locaux de l'UAPE au CCM, en l'absence des écoliers. Un accord concernant le loyer a été trouvé entre la Municipalité et le Codir AISGE afin de permettre au jardin d'enfants d'utiliser les locaux ainsi qu'une partie de leur matériel (matériel de créativité, de motricité ainsi que les jeux symboliques et les jouets). Cette solution était parfaitement adéquate au moment de la création du jardin d'enfants.

Cependant, depuis 2017, le nombre d'enfants a augmenté autant à l'UAPE qu'au jardin d'enfants. Les deux structures ont dû revoir leur fonctionnement et leur organisation au quotidien. Malgré la bonne volonté des équipes éducatives de part et d'autre, force est de constater que le partage des lieux représente un exercice compliqué.

D'autre part, l'espace dédié au jardin d'enfants n'est plus suffisant pour les motifs suivants :

- Peu de place de rangement d'où une dégradation plus rapide des livres, puzzles et jeux (empruntés par les enfants de l'UAPE).
- L'espace de stockage des bricolages en cours n'est pas suffisant non plus, des pertes et des dégâts sur les créations des enfants sont fréquemment constatés.
- Chaque matin, à partir de 11h15, le JDE doit libérer la partie côté Jura de la salle, pour que l'équipe de l'UAPE puisse préparer ce lieu pour le repas des 1P et 2P, ce qui induit un manque de liberté dans l'organisation des activités et du rythme de la matinée.
- De plus, lorsque les parents viennent chercher les enfants, à 11h45, c'est l'heure à laquelle les collaborateurs de l'UAPE se préparent pour aller chercher les enfants à l'école. Toutes ces personnes se croisent dans des vestiaires très étroits, l'accueil et le retour aux parents du jardin d'enfants n'est pas de qualité.
- L'absence d'un lieu pour recevoir les parents en toute confidentialité en cas d'entretien, est aussi problématique, sachant que le bureau à disposition est régulièrement occupé par l'équipe éducative de l'UAPE.

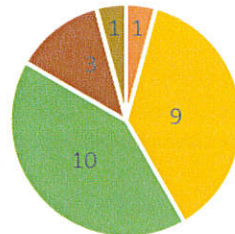
En conclusion, L'espace dédié au jardin d'enfants ne permet plus d'offrir une bonne qualité d'accueil et d'échange.

Malgré cela, la demande des parents pour un accueil élargi ne faiblit pas. Plusieurs familles ont émis le souhait de pouvoir bénéficier d'un accueil l'après-midi ainsi que le mercredi matin.

Fort de ce constat, la Municipalité a accepté d'étudier un nouveau projet pour le jardin d'enfants. Elle a ainsi demandé la réalisation d'un sondage auprès des familles ayant un enfant inscrit pour pouvoir réellement évaluer la demande.

Ce sondage a été réalisé en janvier auprès de quatorze familles du jardin d'enfants. Les parents avaient des choix multiples sur les horaires et les possibilités d'extensions. Sur les quatorze familles que compte le jardin d'enfants, douze ont remplis le sondage. Les résultats peuvent être présentés sous la forme suivante :

Résultats sondage sur les horaires du Jardin d'enfants



- Les horaires conviennent
- Ouverture mercredi matin
- Ouverture mardis et jeudis apm
- ouverture jusqu'à 12h00
- Ouverture dès 08h30

À la lecture de ce tableau, nous constatons clairement le souhait des parents visant à étendre les horaires d'ouverture. Sachant que la structure accueille actuellement 10 enfants à la fois (maximum autorisé), nous pouvons donc nous attendre à un taux de « remplissage » approchant les 100 % en cas d'extension des horaires.

2. Nouveau projet

Réflexion relative au local

Fort de ce constat réjouissant, nous avons étudié la faisabilité d'un tel projet. Nous sommes très vite parvenus à la conclusion que la première chose à faire avant même d'étendre les horaires serait de trouver un local pouvant accueillir cette structure, tout en offrant le confort et la qualité nécessaire aux services proposés.

Dès lors, nous proposons d'aménager la salle des Raffis au CCM uniquement pour le jardin d'enfants. Cet aménagement permettrait de pouvoir l'utiliser cinq matinées ainsi que deux après-midis par semaine, ce qui serait impossible si nous partageons les locaux avec l'UAPE (les enfants de 4 et 5 ans n'allant pas à l'école tous les après-midi). A noter que cette salle est actuellement louée à Mme Zimmermann pour des cours de Yoga. Cette dernière a été informée par courrier en date du 2 avril 2020 que nous serions dans l'impossibilité de renouveler sa location pour la prochaine année scolaire, eu égard au présent projet.

Afin de garantir la faisabilité de cette solution, nous avons rencontré Mme Van Griethuysen, chargée d'évaluation des milieux d'accueil à l'OAJE, pour vérifier si la salle des Raffis serait aux normes pour y installer le jardin d'enfants. Cette rencontre a été extrêmement constructive et le préavis de Mme Van Griethuysen est positif¹, moyennant quelques modifications, à savoir :

¹ Copie du rapport de la visite en annexe

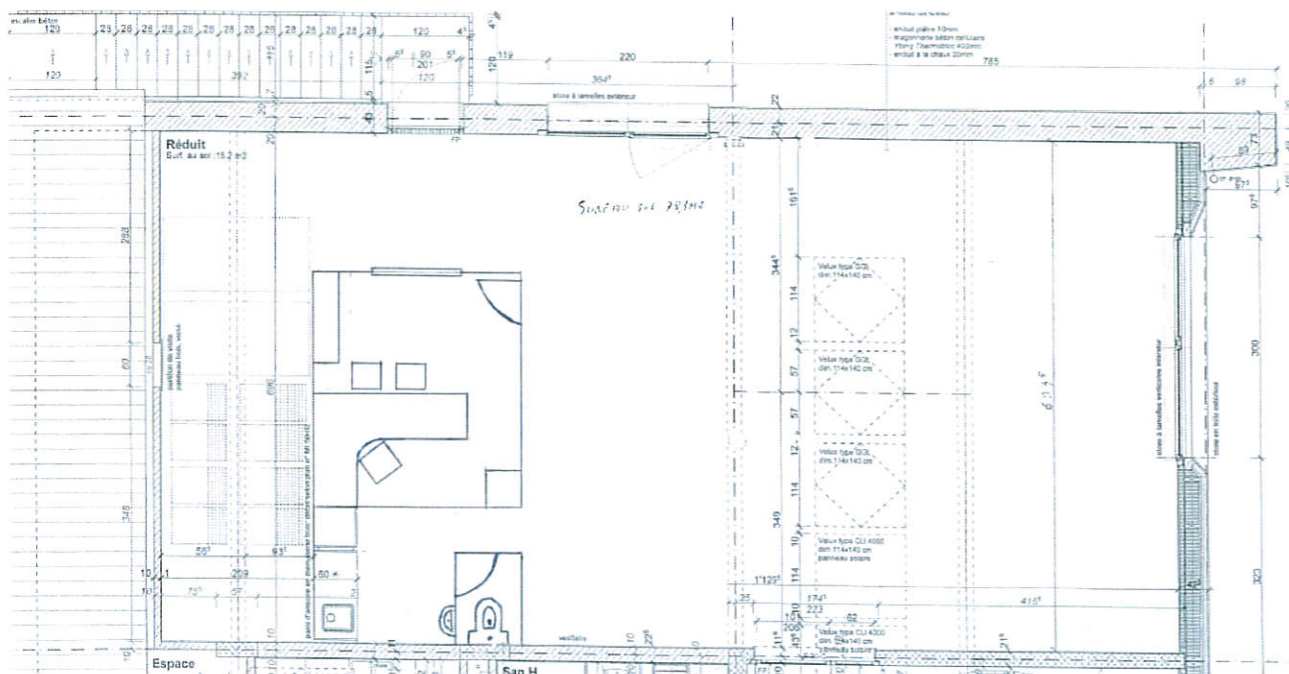
- créer un local WC avec un lavabo fermé et adapté aux enfants ;
- déplacer les poignées des portes d'accès à 150 cm de hauteur ;
- aménager le local avec du mobilier et des équipements adaptés à l'âge des enfants accueillis.

Compte tenu des recommandations de l'OAJE, M. Ghilardini a requis des devis auprès d'entreprises afin d'estimer le montant des aménagements qui seraient nécessaires pour rendre ce local exploitable par le jardin d'enfants. Les devis suivants ont été reçus :

- Entreprise Voutat - Sanitaire - création de WC et lavabo pour enfants : CHF 9'252.--
- Entreprise Timatec - Electricité - aménagements bureau : CHF 2'733.--
- Entreprise Ramel - Création des murs et portes nécessaires : CHF 4'500.--
- Modification des portes existantes selon directives OAJE : CHF 1'000.-- (estimation)

Au total, les coûts s'élèvent à CHF 17'485.--. Ces coûts seront entièrement couverts par prélèvement à la réserve du jardin d'enfants, qui pour rappel s'élève actuellement à CHF 26'100.--.

Ces devis sont basés sur la création d'un espace fermé comprenant une kitchenette et WC enfants, ainsi qu'un second espace pour le bureau de la responsable, permettant d'accueillir les parents en cas de nécessité. À toutes fins utiles, vous trouverez ci-dessous une illustration de l'espace envisagé.



Quant à l'aménagement des locaux (meubles, tapis, matériel de motricité, petit matériel de bricolage, jeux etc..), Mme Zwygart a procédé à une estimation du budget pour l'aménagement, selon la liste que vous trouverez en annexe, et arrive à un montant d'environ CHF 10'000.-- à prévoir.

Réflexion relative aux horaires

Pour ce qui est de l'offre d'accueil, compte tenu des retours du sondage et de la forte demande constatée, nous proposons d'étendre l'offre en incluant le mercredi matin, les mardis et jeudis après-midis. Cette proposition permettrait de pratiquement doubler l'offre d'accueil. En effet, à l'heure actuelle nous proposons 4 demi-journées par semaine et passerions ainsi à 7 demi-journées.

D'autre part, avec l'obtention du diplôme d'ASE de Mme Zwygart et en application du cadre de référence de l'office d'accueil de jour des enfants, la capacité d'accueil pourrait passer à 15 enfants par demi-journée (dix enfants pour une personne diplômée et cinq pour une auxiliaire). Bien que cette possibilité nous soit offerte, nous basons actuellement notre étude sur l'offre supplémentaire de 10 places d'accueil, permettant dans un premier temps de maîtriser les charges d'une part, et, d'autre part de laisser le temps, tant aux enfants, qu'au personnel, de s'adapter aux nouveautés.

Dépannage

Le fait de proposer des demi-journées de dépannage avait déjà été évoqué par le passé mais n'a pu se concrétiser formellement eu égard à la forte fréquentation du jardin d'enfants, laissant très peu de plages horaires disponibles. Le dépannage actuel est réservé aux familles ayant déjà un enfant inscrit pour une plage horaire au moins.

Si la Municipalité venait à réaliser ce projet, ce service pourrait ainsi être mis en place pour tous, y compris les familles n'étant pas déjà inscrites au jardin d'enfants. Quant à la facturation du dépannage, elle est réglée par l'art. 12 du règlement du jardin d'enfants communal et précise que les jours sont facturés au prix normal pour les enfants déjà inscrit, et au tarif maximum pour les familles qui ne fréquentent pas la structure.

3. Les pensions

Profitant de l'étude menée, la Municipalité a également revu les tarifs pratiqués dans notre structure, et les a comparés aux structures de la région. Il ressort que nous sommes la structure la moins cher de la région. À titre d'information, nous reproduisons ci-dessous les tarifs des structures d'accueil de Genolier, de Prangins et d'Arzier-Le Muids.

Le Bac à sable à Genolier		
Accueil de 3h / demi-journée		
Revenu annuel du ménage		Tarif / heure
CHF -	CHF 98'000.00	CHF 10.00
CHF 98'001.00	CHF 138'000.00	CHF 12.00
CHF 138'000.00	et plus	CHF 14.00

La Faradoline à Prangins		
Accueil de 3h30 / demi-journée		
Revenu annuel		Tarif / heure
CHF -	CHF 75'000.00	CHF 9.00
CHF 75'001.00	CHF 95'000.00	CHF 10.00
CHF 95'001.00	CHF 115'000.00	CHF 12.00
CHF 115'001.00	CHF 135'000.00	CHF 13.00
CHF 135'001.00	CHF 155'000.00	CHF 14.00
CHF 155'001.00	et plus	CHF 15.00

Jardin d'enfants d'Arzier-Le Muids			
Revenu annuel		1x/semaine	Tarif / heure
CHF -	CHF 49'990.00	CHF 31.35	CHF 2.61
CHF 50'000.00	CHF 55'999.00	CHF 41.80	CHF 3.48
CHF 56'000.00	CHF 60'999.00	CHF 52.25	CHF 4.35
CHF 61'000.00	CHF 65'999.00	CHF 62.70	CHF 5.23
CHF 66'000.00	CHF 70'999.00	CHF 73.15	CHF 6.10
CHF 71'000.00	CHF 75'999.00	CHF 83.60	CHF 6.97
CHF 76'000.00	CHF 85'999.00	CHF 94.05	CHF 7.84
CHF 86'000.00	CHF 100'999.00	CHF 104.50	CHF 8.71
CHF 101'000.00	CHF 110'999.00	CHF 114.95	CHF 9.58
CHF 111'000.00	CHF 120'999.00	CHF 125.40	CHF 10.45
CHF 121'000.00	CHF 130'999.00	CHF 135.85	CHF 11.32
CHF 131'000.00	CHF 140'999.00	CHF 146.30	CHF 12.19
CHF 141'000.00	CHF 150'999.00	CHF 156.75	CHF 13.06
CHF 151'000.00		CHF 167.20	CHF 13.93

Nous pouvons constater sans difficulté que notre commune pratique une grille tarifaire très complexe avec énormément de tranches salariales différentes. Il est nécessaire de relever également que nous ne pratiquons pas de coût horaire mais que nous avons, dans l'annexe de notre règlement communal, un coût pour une garde de 3 heures. Cependant, pour une lecture simplifiée et pour les besoins de comparaison, nous avons calculé le coût horaire de chaque palier.

Si nous reprenons la grille tarifaire actuelle, en comparant les coûts d'accueil à l'heure des différentes structures, nous constatons que le coût le moins cher est de CHF 2.61 / heure. Bien que le principe d'équité soit applicable dans le domaine de l'accueil de jour, nous pouvons tout de même relever que ce tarif est à la limite de l'indécence. Étant rappelé que nous avons également des charges à absorber.

En conclusion, la Municipalité juge l'adaptation du prix des pensions inévitable, en particulier dans le cas où un nouveau lieu d'accueil de qualité pourrait être proposé.

Compte tenu de ce qui précède, et après étude attentive des tarifs des structures de la région, la Municipalité décide, en application de l'art. 9 du Règlement du jardin d'enfants communal d'Arzier-Le Muids, en cas d'acceptation du présent préavis, de procéder à la modification de la grille tarifaire pour réduire les échelons et retiendra la grille suivante :

Coûts mensuels pour 3h / matin ou après-midi		
Revenu annuel du ménage		Tarif / heure
CHF -	CHF 75'999.00	CHF 7.00
CHF 76'000.00	CHF 100'999.00	CHF 9.00
CHF 101'000.00	CHF 120'999.00	CHF 11.00
CHF 121'000.00	CHF 150'999.00	CHF 13.00
CHF 151'000.00	et plus	CHF 15.00

Cette nouvelle grille tarifaire engendrera des coûts supplémentaires acceptables pour les familles, surtout si ces derniers sont mis en relation avec l'évolution de la structure d'accueil et les nouveaux locaux. À noter qu'à l'heure actuelle, seules trois familles sont en dessous du tarif maximum.

En conclusion, nous passerions d'une grille tarifaire de 14 échelons à 5 échelons et serions enfin dans la moyenne des coûts pratiqués dans la région.

4. Impact financier

Coûts fixes

Les coûts fixes, basés sur les ce qui précèdent, ont fait l'objet d'une étude attentive de notre part et peuvent être présentés comme suit :

Coûts fixes (annuels)	
Poste	Coût annuel
Locaux	CHF 12'000.00
Imprimés fournitures de bureau	CHF 2'000.00
Salaires et charges sociales	CHF 59'781.71
Entretien équip. Bureau	CHF 750.00
Frais téléphone	CHF 200.00
Formation	CHF 1'000.00
Administration + fiduciaire	CHF 2'000.00
Total	CHF 77'731.71

Coûts variables

Quant aux coûts variables, ces derniers ont été identifiés comme suit :

- pour le goûter à CHF 399.-- / enfant par an,
- pour les bricolages à CHF 100.-- / enfant par an ;
- pour les autres frais variables (manifestations, etc...) à CHF 320.-- / enfant par an.

Coûts totaux

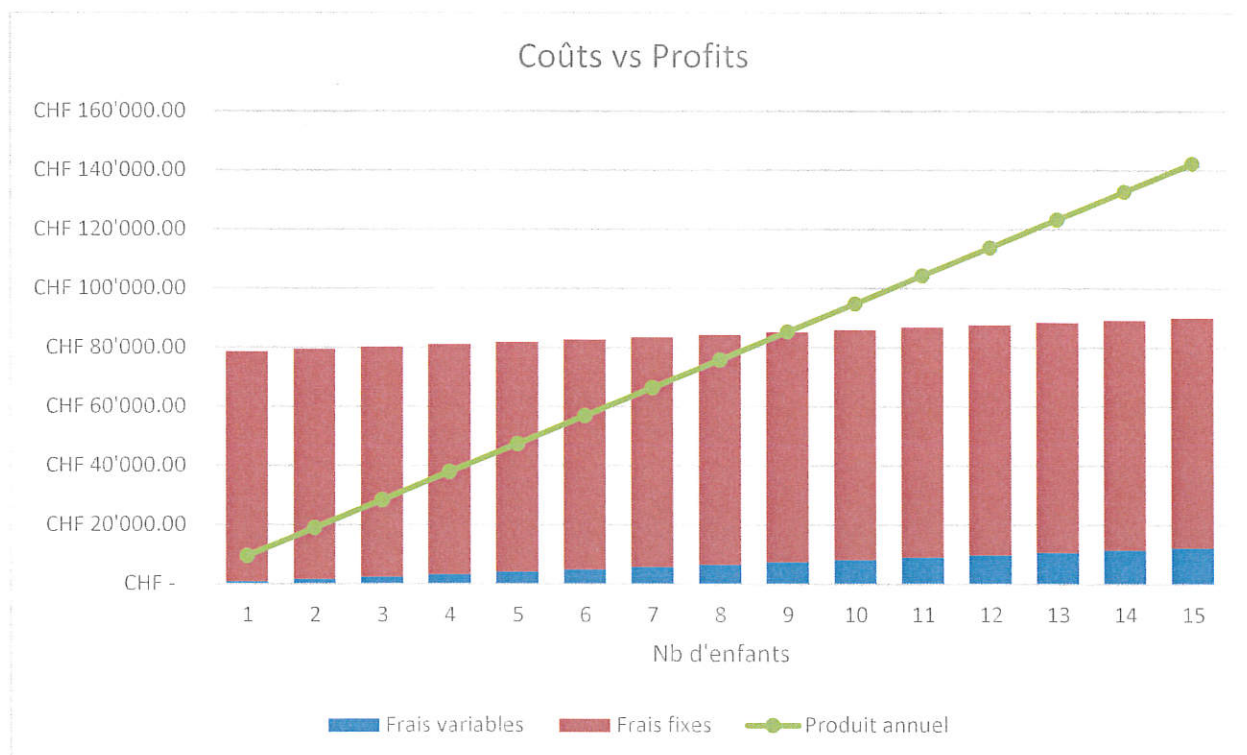
En résumé, les coûts totaux peuvent être formulés ainsi par nombre d'enfants :

Coûts totaux par nombre d'enfants (annuels)											
Nb enfants	Goûters		Bricolages		Autres frais		Sous-total frais variables		Frais fixes		Total
1	CHF	399.00	CHF	100.00	CHF	320.00	CHF	819.00	CHF	77'731.71	CHF 78'550.71
2	CHF	798.00	CHF	200.00	CHF	640.00	CHF	1'638.00	CHF	77'731.71	CHF 79'369.71
3	CHF	1'197.00	CHF	300.00	CHF	960.00	CHF	2'457.00	CHF	77'731.71	CHF 80'188.71
4	CHF	1'596.00	CHF	400.00	CHF	1'280.00	CHF	3'276.00	CHF	77'731.71	CHF 81'007.71
5	CHF	1'995.00	CHF	500.00	CHF	1'600.00	CHF	4'095.00	CHF	77'731.71	CHF 81'826.71
6	CHF	2'394.00	CHF	600.00	CHF	1'920.00	CHF	4'914.00	CHF	77'731.71	CHF 82'645.71
7	CHF	2'793.00	CHF	700.00	CHF	2'240.00	CHF	5'733.00	CHF	77'731.71	CHF 83'464.71
8	CHF	3'192.00	CHF	800.00	CHF	2'560.00	CHF	6'552.00	CHF	77'731.71	CHF 84'283.71
9	CHF	3'591.00	CHF	900.00	CHF	2'880.00	CHF	7'371.00	CHF	77'731.71	CHF 85'102.71
10	CHF	3'990.00	CHF	1'000.00	CHF	3'200.00	CHF	8'190.00	CHF	77'731.71	CHF 85'921.71
11	CHF	4'389.00	CHF	1'100.00	CHF	3'520.00	CHF	9'009.00	CHF	77'731.71	CHF 86'740.71
12	CHF	4'788.00	CHF	1'200.00	CHF	3'840.00	CHF	9'828.00	CHF	77'731.71	CHF 87'559.71
13	CHF	5'187.00	CHF	1'300.00	CHF	4'160.00	CHF	10'647.00	CHF	77'731.71	CHF 88'378.71
14	CHF	5'586.00	CHF	1'400.00	CHF	4'480.00	CHF	11'466.00	CHF	77'731.71	CHF 89'197.71
15	CHF	5'985.00	CHF	1'500.00	CHF	4'800.00	CHF	12'285.00	CHF	77'731.71	CHF 90'016.71

Résultats financiers - rentabilité

Afin de calculer le résultat financier, nous nous sommes basés sur un revenu de journalier moyen de CHF 62.40, représentant le 80% de la tranche horaire (proposée au point n°3) pour les salaires entre CHF 121'000.-- et 150'999.--. Bien qu'à ce jour le 80% des familles fréquentant la structure sont au tarif maximum, par principe de précaution, nous avons calculé les revenus sur une base de CHF 13.-- par heure à 80% et non pas de CHF 15.-- par heure. Cela peut être résumé ainsi :

Nb enfants	Frais variables		Frais fixes		Total des coûts	Produit annuel	Résultat financier
1	CHF	819.00	CHF	77'731.71	CHF 78'550.71	CHF 9'484.80	CHF -69'065.91
2	CHF	1'638.00	CHF	77'731.71	CHF 79'369.71	CHF 18'969.60	CHF -60'400.11
3	CHF	2'457.00	CHF	77'731.71	CHF 80'188.71	CHF 28'454.40	CHF -51'734.31
4	CHF	3'276.00	CHF	77'731.71	CHF 81'007.71	CHF 37'939.20	CHF -43'068.51
5	CHF	4'095.00	CHF	77'731.71	CHF 81'826.71	CHF 47'424.00	CHF -34'402.71
6	CHF	4'914.00	CHF	77'731.71	CHF 82'645.71	CHF 56'908.80	CHF -25'736.91
7	CHF	5'733.00	CHF	77'731.71	CHF 83'464.71	CHF 66'393.60	CHF -17'071.11
8	CHF	6'552.00	CHF	77'731.71	CHF 84'283.71	CHF 75'878.40	CHF -8'405.31
9	CHF	7'371.00	CHF	77'731.71	CHF 85'102.71	CHF 85'363.20	CHF 260.49
10	CHF	8'190.00	CHF	77'731.71	CHF 85'921.71	CHF 94'848.00	CHF 8'926.29
11	CHF	9'009.00	CHF	77'731.71	CHF 86'740.71	CHF 104'332.80	CHF 17'592.09
12	CHF	9'828.00	CHF	77'731.71	CHF 87'559.71	CHF 113'817.60	CHF 26'257.89
13	CHF	10'647.00	CHF	77'731.71	CHF 88'378.71	CHF 123'302.40	CHF 34'923.69
14	CHF	11'466.00	CHF	77'731.71	CHF 89'197.71	CHF 132'787.20	CHF 43'589.49
15	CHF	12'285.00	CHF	77'731.71	CHF 90'016.71	CHF 142'272.00	CHF 52'255.29



5. Coûts

Les coûts de ce projet, décrits précédemment, peuvent être résumés comme suit :

Travaux sanitaires	CHF	9'252.--
Travaux de plâtrerie et peinture	CHF	4'500.--
Travaux d'électricité	CHF	2'733.--
Mise en conformité des portes	CHF	1'000.--
Mobilier et équipement pour nouveau local	CHF	8'032.92
Total intermédiaire HTVA	CHF	25'517.92
TVA 7.7%	CHF	1'964.87
Sous-total TTC	CHF	27'482.79
Divers et imprévus	CHF	2'517.21
Total TTC	CHF	30'000 .--

A noter que les coûts pour les heures de mise en place et d'aménagement, ainsi que les charges salariales supplémentaires, seront portés au budget de fonctionnement, créant ainsi un probable dépassement budgétaire de l'ordre de CHF 12'000.-- environ. Il en va de même pour les recettes supplémentaires liées à l'extension de l'accueil.

6. Charges financières

Les charges financières annuelles moyennes s'élèvent à CHF 6'180.-- TTC.

7. Conclusion

En conclusion, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ARZIER - LE MUIDS

Vu le préavis municipal n° 11/2020 relatif à la demande de crédit de CHF 30'000.-- TTC pour l'aménagement de la salle des Raffis au CCM en jardin d'enfants.

Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet

Vu le rapport de la commission des finances

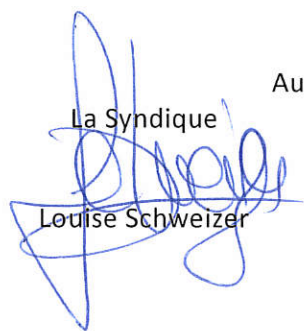
Ouï les conclusions des deux commissions précitées

Attendu que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

1. d'adopter le préavis municipal n° 11/2020 relatif à la demande de crédit de CHF 30'000.- TTC pour l'aménagement de la salle des Raffis au CCM en jardin d'enfants.
2. de financer ce dernier par trésorerie.
3. d'amortir ces objets sur 5 ans par prélèvement à la réserve.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 4 mai 2020, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

La Syndique

Louise Schweizer

Au nom de la Municipalité



Le Secrétaire

Quentin Pommaz

12 FEV. 2020		76.03		
EDU	FER	ESC	MFA	PHU
Secr. Mun.	Secr. des	Secr. des	Secr. des	Secr. des
Flavien		Guillaume	François	Christophe

Madame
Kathrine Zwygart, Directrice
Jardin d'enfants de la commune
d'Arzier-les-Muids
Rue du Village 30
1273 Arzier

N/Réf. : 1305.3/EGN-spe
(à rappeler dans toute correspondance)

Lausanne, le 10 février 2020

Visite des locaux pour un projet de déménagement du Jardin d'enfants de la commune d'Arzier-les-Muids

Madame la Directrice,

En date du 29 janvier 2020, nous nous sommes rencontrées en présence de M. Pommaz, Secrétaire Municipal et de M. Ghilardini, Responsable du Service des bâtiments et déchèterie de la commune d'Arzier-les-Muids. Cet échange avait pour but d'analyser les possibilités pour le Jardin d'enfants, situé actuellement au rez supérieur du bâtiment de la rue du Village 30, de déménager dans les combles de la salle communale polyvalente du même bâtiment.

Après notre analyse, et selon plusieurs propositions de changement, je vous prie de tenir compte des points ci-dessous qui sont **des aspects obligatoires** pour un lieu d'accueil collectif de jour pour les enfants :

- compter 3m² par enfant pour ce qui est des espaces de vie en déduisant les espaces prévus pour les vestiaires, la kitchenette, la salle de sieste et tout autre espace dédiés aux services (cf. l'Art 6, al b des directives) ;
- prévoir un espace de rangement individuel pour chaque enfant présent (vestiaire) (cf. l'Art 6, al b des directives) ;
- les poignées des portes d'accès et de sortie de l'institution doivent être placées à une hauteur de 150cm minimum. (cf. Art 19 al 1 des directives) ;
- prévoir un WC et un lavabo pour les enfants (Art 7 des directives) ;
- aménager les locaux, avant l'ouverture de l'institution, avec du mobilier et des équipements adaptés à l'âge et à la taille des enfants.

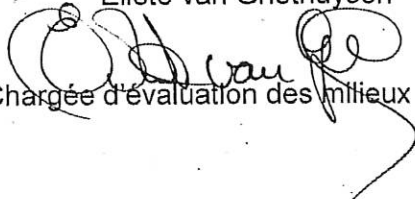
De plus, je relève ci-dessous des aspects que je me permets de vous **recommander et qui ne sont pas obligatoires mais très utiles pour le personnel** :

- installer une kitchenette avec un point d'eau et un micro-onde ;
- installer une table à langer d'appoint;
- installer au WC un porte-savon et du papier pour le lavage et séchage des mains des enfants ;
- installer un coin pour le bureau de direction ;

Je vous précise cependant que ce préavis n'engage en rien l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE) sur l'octroi d'une autorisation d'exploiter. Celle-ci sera délivrée lorsque l'ensemble des conditions légales sera rempli.

Vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, mes salutations les meilleures.

Eliete van Griethuysen



Chargée d'évaluation des milieux d'accueil

Copies

- M. Pommaz, Secrétaire Municipal de la Commune d'Arzier-Les-Muids, Rue du Village 22, Case postale, 1273 Arzier-Le Muids
- M. Ghilardini, Responsable du Service des bâtiments et déchèterie, Rue du Village 22, Case postale, 1273 Arzier-Le Muids

Budget aménagement Jardin d'enfants

Description des meubles	Quantité	Prix à l'unité	Prix total
Table et 6 chaises Pro-Spiel	2	CHF 881.00	CHF 1'762.00
Table et 4 chaises Pro-Spiel	1	CHF 629.00	CHF 629.00
Tapis d'accueil Pro-Spiel (3m)	1	CHF 559.00	CHF 559.00
Tapis de jeu Wesco	1	CHF 65.00	CHF 65.00
Canapé-coussins coin tranquille Pro-Spiel	2	CHF 440.00	CHF 880.00
Baldaqin coin tranquille Pro-Spiel	1	CHF 209.00	CHF 209.00
Parois de séparation d'espaces et meubles jeux			
Paroi "Magasin" Pro-Spiel	1	CHF 559.00	CHF 559.00
Paroi "Fenêtre" Pro-Spiel	1	CHF 699.00	CHF 699.00
Paroi "Déguisements" Pro -Spiel	1	CHF 377.00	CHF 377.00
Paroi "Miroir" Pro -Spiel	1	CHF 555.00	CHF 555.00
Fixations parois entre elles	3	CHF 31.00	CHF 93.00
Fixation paroi au mur	1	CHF 133.50	CHF 133.50
Meubles dinette Bea-Verlag 4pièces	1	CHF 240.00	CHF 240.00
Rangement et vestiaire			
Système Trofast Ikea meuble 12 bacs	2	CHF 85.65	CHF 171.30
Système Trofast Ikea 6 bacs (vestiaires)	3	CHF 57.65	CHF 172.95
Système Trofast Ikea meuble 9 bacs	3	CHF 72.65	CHF 217.95
Système Kallax Ikea 8 casiers	3	CHF 69.95	CHF 209.85
Tapis anti poussière pour le vestiaire (10 m2) Hornbach	1	CHF 129.00	CHF 129.00
Matériel de motricité			
Set plots "Arc-en-ciel" avec fixations Pro-Spiel	1	CHF 465.50	CHF 465.50
Toupie géante Pro-Spiel	1	CHF 64.90	CHF 64.90
Corde promenade Pro-Spiel	1	CHF 43.90	CHF 43.90
Quilles à marquer Pro-Spiel	1	CHF 33.90	CHF 33.90
Bilibo Pro-Spiel	2	CHF 34.90	CHF 69.80
Multi Action set (cerceaux et fixations) Pro Spiel	1	CHF 125.00	CHF 125.00
Set "Collines sensorielles" Pro Spiel	1	CHF 186.90	CHF 186.90
Total			CHF 8'651.45